



**EDF AQUA CHALLENGE 31 JUILLET & 01 AOUT 2021
LA TRAVERSEE DU LAC DE SERRE-PONCON
REGLEMENT DES EPREUVES**



Photo MD

VERSION V02 – 21 JUILLET 2021

Prise en compte des nouvelles mesures sanitaires suite au décret n°2021-699 mis à jour au 20/07/2021 – VOIR EN ANNEXE EN FIN DE REGLEMENT

SOMMAIRE

01 - INTRODUCTION	3
02- DETAIL EPREUVES	4
03 - PROGRAMME	7
04 - DISPOSITIONS COMMUNES AUX 5 EPREUVES	8
05 - EQUIPEMENT DES NAGEURS	9
06 – INSCRIPTIONS	9
6.1 – MODALITES D’INSCRIPTION ET TARIFS	9
6.2 – PIECES A FOURNIR	10
6.3 – ENGAGEMENT-RESPONSABILITE	10
07 - RETRAIT DES BONNETS/PUCES/BOUEES	10
08 - CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENT	11
09 - ASSURANCES	11
10 - DROIT A L’IMAGE	12
11 - TRANSPORT DES CONCURRENTS	12
12 - LIMITES METEOROLOGIQUES SOLUTION DE REPLI OU ANNULATION	12
13 - ENVIRONNEMENT	13
ANNEXE SPECIFIQUE CRISE SANITAIRE COVID 19	14
OBJET : Mesures préventives pour l’organisation d’épreuve de masse en eau libre dans le contexte épidémique (Covid) pour la saison 2021	14
Jean-Paul NARCE	14

01 - INTRODUCTION

DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 CE DOCUMENT PEUT-ETRE AMENE A EVOLUER AVANT LA DATE DES EPREUVES, DE CE FAIT IL EST FORTEMENT CONSEILLE DE REGARDER LES MODIFICATIONS EVENTUELLES QUI SERONT MISES EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA MANIFESTATION : <https://edfaquachallenge-serreponcon.fr/>

UN DOCUMENT « ANNEXE » EST AJOUTE AU REGLEMENT INTERIEUR > CELUI-CI SERA MODIFIE REGULIEREMENT SI NECESSAIRE POUR PRENDRE EN COMPTE LES EVOLUTIONS DES CONSIGNES SANITAIRES.

La lecture attentive du présent « REGLEMENT DETAILLE DE LA MANIFESTATION AQUA CHALLENGE SERRE-PONCON » est obligatoire.

Cette étape de nage en eau libre dans le lac de Serre-Ponçon est organisée par le Comité des Alpes de Natation en partenariat avec le club des Dauphins Embrunais, membre du Comité, avec le soutien des communes de Savines le lac et d'Embrun, du SMADESEP et de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, de l'Office de Tourisme de Serre-Ponçon, de partenaires privés (Hôtel des Peupliers, Alpes Carrelages, ...).

Cette étape des 31 juillet et 01 août 2021 à Serre-Ponçon fait partie du circuit EDF AQUA CHALLENGE 2021, mis en place par la Fédération Française de Natation en partenariat avec EDF.

L'esprit de cette manifestation sportive de pleine nature est de permettre aux nageurs de se faire plaisir en participant à une ou plusieurs épreuves de natation en eau libre dans un environnement privilégié.

02- DETAIL EPREUVES

5 épreuves de différentes distances sont proposées (dont 1 relais 3 fois 500m), afin que chaque nageur puisse choisir celle qui lui convient le mieux. Chaque épreuve est ouverte à tous les nageurs, licenciés ou non.

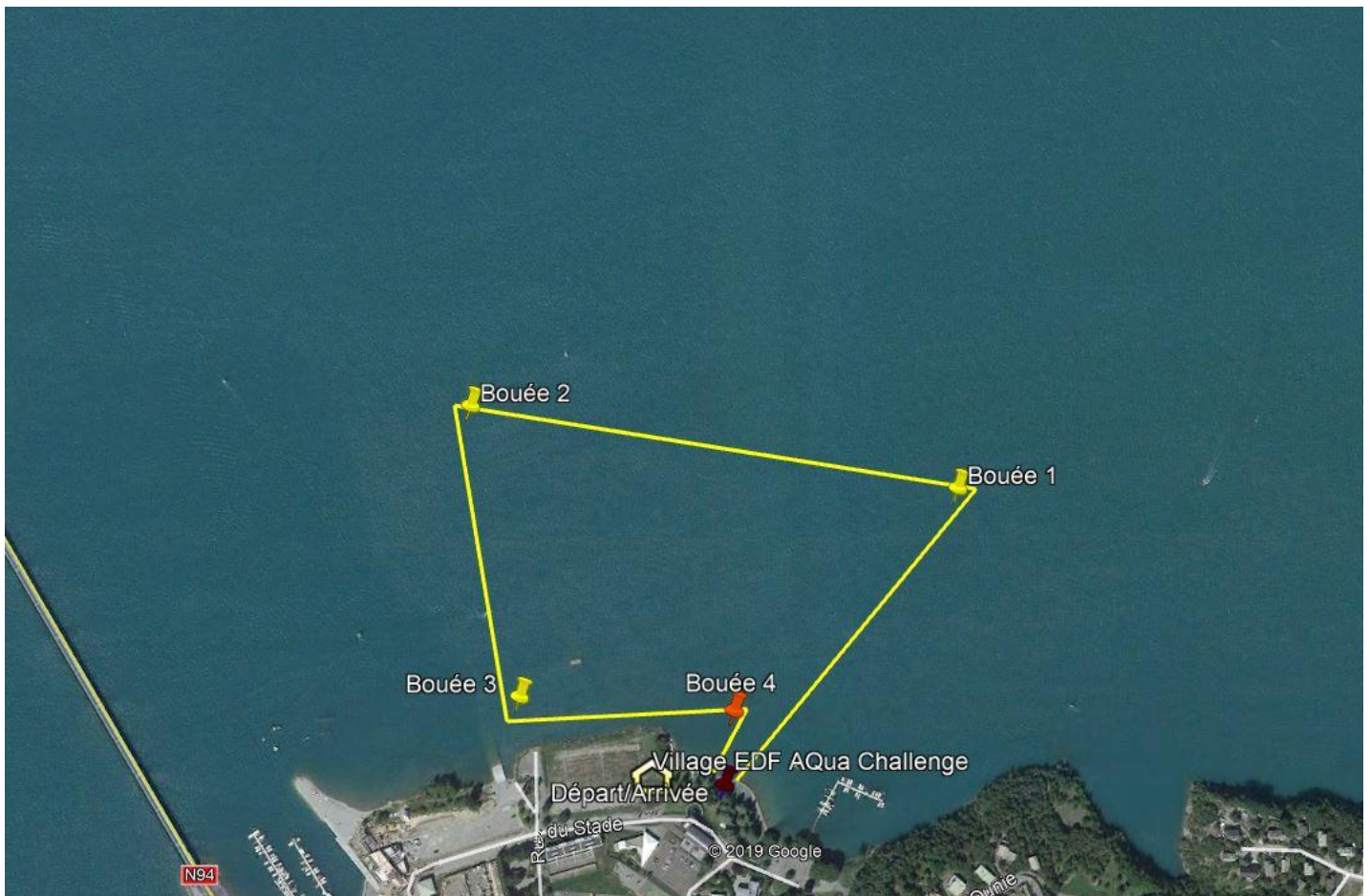
Le nombre maximal de nageurs inscrit sur chaque épreuve pourra être limité par les organisateurs en fonction des conditions particulières spécifiques liées à la crise sanitaire afin de respecter les mesures qui sont amenées à évoluer régulièrement.

Epreuves		Horaires		Catégories-récompenses	Tarifs (Inscriptions sur place UNIQUEMENT sous réserve de places disponibles)	
Distance	Type	Briefing	Départ	FFN OPEN	En ligne	Sur place
SAMEDI 31 JUILLET 2021						
3 km	Sans palmes	14h15 sur le village	14h30 Plage de Savines le lac	Tous âges confondus	FFN-FINA-FFH : 20 € AUTRES : 20 € + 10 € licence FFN Eau libre	FFN-FINA-FFH : 25 € AUTRES : 25 € +10 € licence FFN Eau libre
3 x 500 m en relais femme, homme ou mixte	Sans palmes	16h00 sur le village	16h15 Plage de Savines le lac	Tous âges confondus	FFN-FINA-FFH : 10€/relayeur AUTRES : 10 € + 10 € licence FFN Eau libre	FFN-FINA-FFH :15 € AUTRES : 15 €+10 € licence FFN Eau libre
DIMANCHE 01 AOÛT 2021						
5 km OPEN	Sans palmes	7h15 sur le Village	8h30 Plan d'eau Embrun	TC 14-15 ans 16-17 ans 18-34 ans 35-49 ans 50 ans et +	FFN-FINA-FFH : 30 € AUTRES : 30 € + 10 € licence FFN Eau libre	FFN-FINA-FFH : 40 € AUTRES : 40 € +10 € licence FFN Eau libre
5 km	Avec palmes	7h15 sur le Village	8h30 Plan d'eau Embrun	Tous âges confondus	FFN-FINA-FFH : 30 € AUTRES : 30 € + 10 € licence FFN Eau libre	FFN-FINA-FFH : 40 € AUTRES : 40 € +10 € licence FFN Eau libre
1,5 km	Sans palmes	10h45 sur le village	11h00 Plage de Savines le lac	11- 12 ans puis Tous âges confondus	FFN-FINA-FFH : 15 € AUTRES : 15 € + 10 € licence FFN Eau libre	FFN-FINA-FFH : 20 € AUTRES : 20 € +10 € licence FFN Eau libre
500 m	Sans palmes	11h30 sur le village	11h45 Plage de Savines le lac	Avenirs	FFN-FINA-FFH : 10 € AUTRES : 10 € + 10 € licence FFN Eau libre	FFN-FINA-FFH :15€ AUTRES : 15 € +10 € licence FFN Eau libre

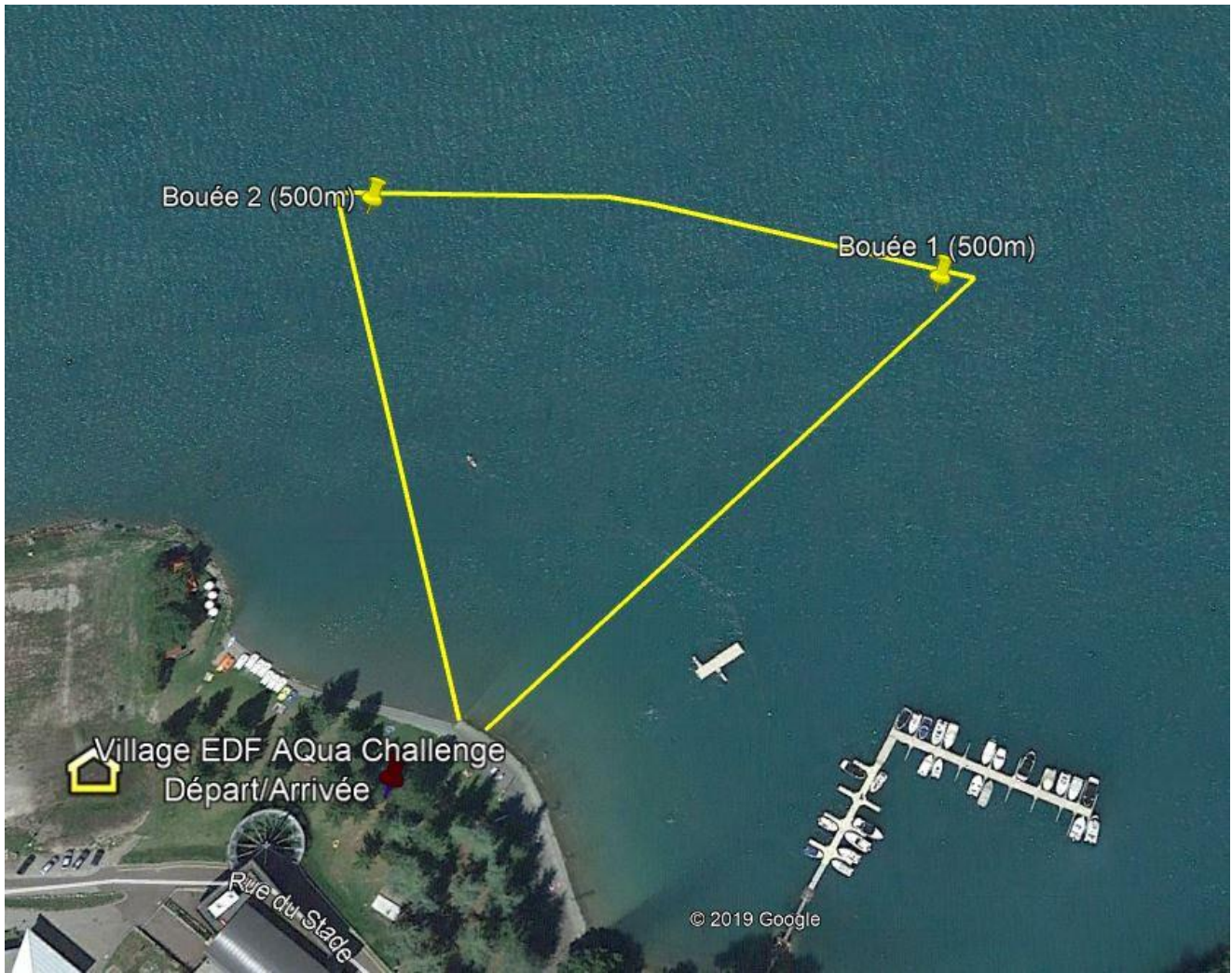
PARCOURS : 5 km : « Traversée de Serre-Ponçon »



PARCOURS 1,5 KM et 3 KM



PARCOURS 500 M



03 - PROGRAMME

CONFORMEMENT AU PROTOCOLE DE LA FFN EN DATE DU 22/02/2021 RELATIF AUX MESURES SANITAIRES, ET SAUF CHANGEMENT D'ICI LA DATE DE LA MAINFESTATION :

- L'ACCES AU VILLAGE SERA LIMITE :
 - o AU SEUL CONCURENT ENGAGE
 - o AU CONCURENT ET A 1 ACCOMPAGNANT MAJEUR LORSQUE LE CONCURENT EST MINEUR.
- LE PORT D'UN MASQUE SERA OBLIGATOIRE POUR ACCEDER AU VILLAGE ET A CHAQUE FOIS QUE LA DISTANCIATION SOCIALE N EPOURRA ETRE RESPECTEE.

JOUR 1 - SAMEDI 31 JUILLET 2021

- 12h00 :** Ouverture du village au public et aux participants (stands/animations/consignes)
Retrait des bonnets (et système de sauvetage pour le 5km) de toutes les courses
- 13h30 :** **Cérémonie d'ouverture**
- 14h00 :** Fin du retrait des bonnets et puces des courses 3 km et relais 3 x 500 m du 31 juillet.
- 14h15 :** Briefing course 3 km
- 14h30 :** Départ du 3 km (délai 1h30 min)
- 16h00 :** Briefing relais 3 x 500 m
- 16h15 :** Départ relais 3 x 500 m (délai 45 min)
- 17h30 :** Podium des courses 3 km et relais 3 x 500 m
- 18h00 :** Fin du retrait des bonnets et puces du 5 km, 1.5 km et 500 m du 01 août et fermeture du village (dont consignes)

JOUR 2 - DIMANCHE 01 AOUT 2021

- 06h45 :** Ouverture du village départ et consignes, retrait des bonnets, puces et bouées du 5 km si non effectué la veille : **attention ce temps de retrait du matériel est limité, merci de privilégier un retrait la veille.**
- 07h15 :** Briefing de sécurité et de mesures liées à la crise sanitaire 5 km sur le village
- 07h30 :** Départ des rotations en bateau et/ou bus vers le point de départ sur Embrun
- 08h15 :** Comptage des participants et clôture du SAS de Départ du 5 km
- 08h30 :** Départ du 5 km avec et sans palmes (délai 2h15) et retrait des bonnets et puces du 1.5 km et 500 m.
- 10h45 :** Briefing de sécurité et de mesures liées à la crise sanitaire 1,5 et 500 m
- 11h00 :** Départ du 1,5 km (délai 45 min)
- 11h15 :** Cérémonie protocolaire du 3 km
- 11h30 :** Briefing de sécurité et de mesures liées à la crise sanitaire 500 m Avenirs sur le village
- 11h45 :** Départ du 500m Avenirs depuis le village départ/arrivée (délai 30 min)
- 12h45 :** Fin des courses
- 13h00 :** Cérémonie protocolaire, cocktail des nageurs. Clôture du village et des consignes.

Spécificité pour l'épreuve du 5 km : *cette épreuve nécessitant un transport du village vers le lieu de départ, il sera demandé de bien vouloir indiquer si vous avez besoin d'être transporté (gratuitement) sur le lieu de départ (soit possibilité d'inscription en ligne, soit ultérieurement par mail).*

04 - DISPOSITIONS COMMUNES AUX 5 EPREUVES

Les nageurs se présentent aux heures indiquées ci-dessus à l'aire d'accueil installée sur le village départ situé à Savines le lac munis d'un masque qu'ils doivent obligatoirement porter pendant toute la durée de leur présence sur le site. Après s'être désinfecté les mains à l'aide d'une solution hydroalcoolique mise à leur disposition, ils pourront ainsi procéder au retrait de leur bonnet, de leur puce ainsi que du dispositif de sauvetage pour le 5 km (bouée gonflable en cas de besoin). Ils seront informés des mesures spécifiques liées à la crise sanitaire à respecter avant, pendant et après le déroulement de l'épreuve à laquelle ils participent et devront s'y conformer strictement.

Les nageurs doivent se regrouper près du village accueil à l'heure du briefing d'avant course afin d'écouter le rappel des consignes et des règles dont ils ont attesté avoir pris connaissance lors de leur inscription. Un masque « jetable » leur sera remis par les organisateurs, ce masque devra être porté jusqu'au départ de l'épreuve, il sera jeté dans des contenants spécifiques. Le comité d'organisation peut s'opposer au départ d'un concurrent qui n'est manifestement pas en état d'effectuer la course ou qui ne respecte pas les mesures sanitaires spécifiques. A l'issue de ce rappel, les nageurs sont invités à se rendre sur le départ de la course. Pour l'épreuve du 5 km les nageurs seront invités à se rendre au départ d'une des navettes (lacustre ou terrestre).

Le départ a lieu, selon les épreuves, soit en pleine eau et en ligne soit depuis la berge ou sur la plage. Le départ se fait au commandement du starter. Il n'y a pas de faux départ, le non-respect des instructions du directeur de course peut entraîner la disqualification.

Le départ pourra se faire en plusieurs vagues de nageurs pour respecter les consignes de distanciation physiques.

Les **limites de temps** s'appliquent comme suit à partir de l'heure du départ :

- 500 m : 30 minutes
- 1,5 km : 45 minutes
- 3 km : 1h30
- 5 km : 2h15
- 3x500 km Relais : 45 minutes

A l'arrivée, les concurrents empruntent l'entonnoir matérialisé par des flotteurs précédant la ligne d'arrivée et continuent à nager et/ou courent jusqu'à passer sous l'arche d'arrivée située sur la plage. Les parcours sont consultables sur le site de l'organisateur.

Les parcours peuvent être soumis à modifications par l'organisation en vue d'assurer la sécurité et la réglementation et notamment en fonction de l'évolution des prescriptions liées à la crise sanitaire ceci sans que le participant puisse prétendre à des indemnités compensatoires.

En cas de difficulté et d'abandon volontaire les concurrents pourront demander à être embarqués sur le bateau de sécurité le plus proche.

Le directeur de course ou son adjoint pourront s'ils jugent, qu'un nageur est en danger, le faire embarquer sur un bateau de sécurité le plus proche même contre sa volonté.

05 - EQUIPEMENT DES NAGEURS

Chaque nageur a l'obligation de porter le bonnet numéroté fourni par l'organisation. Dans le cadre de la sécurité de l'événement chaque nageur du 5 km a l'obligation de porter l'équipement de sauvetage (RESTUBE SAFETY) mis à sa disposition. L'équipement ne sera pas gonflé lors de la course sauf en cas de force majeure.

Sont permis :

- Le port d'un pince-nez.
- Le port de la combinaison néoprène type triathlon ou équivalent pour toutes les courses.
- Le port des palmes, ou monopalme pour le 5 km palmes.
- Le port d'un masque.
- Le port de bouchons d'oreilles.
- L'emport sous la combinaison d'un ravitaillement individuel à la stricte condition que son emballage soit ramené à terre par le nageur.
- La montre GPS.
- La bouée de sauvetage (système RESTUBE SAFETY remise gratuitement au retrait des bonnets). Celle-ci sera récupérée par les organisateurs à l'arrivée de la course.

En fonction de la température de l'eau le jour des courses, l'organisateur conseille fortement le port d'une combinaison, notamment sur le 5 km, le lac pouvant être soumis à des variations de températures liées aux arrivées d'eau des rivières affluentes, entre autres.

Sont interdits :

- Les plaquettes, les pulls boy
- Les ongles non coupés

Des consignes seront mises à disposition des participants au village départ.

06 – INSCRIPTIONS

6.1 – MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS

Pour tous les nageurs, l'inscription se fait uniquement en ligne sur la plateforme FFN <https://www.edfaquachallenge.fr/> dont le lien sera automatique depuis le site internet dédié de l'épreuve <https://edfaquachallenge-serreponcon.fr/>.

Plusieurs courses sont proposées : *Voir détails dans le tableau en début de règlement dont détail des tarifs.*

Les inscriptions sur place seront possibles avec une tarification majorée et dans la limite des places restantes disponibles.

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de places d'une épreuve afin de permettre son organisation dans de bonnes conditions.

6.2 – PIÈCES À FOURNIR

Une copie des documents administratifs demandés doit être téléchargée lors de l'inscription sur le site et au plus tard remis lors du retrait des bonnets. Tout concurrent n'ayant pas remis les documents au plus tard lors du retrait des bonnets ne pourra pas participer à l'épreuve où il est inscrit.

Lors de son inscription, chaque nageur, ou son représentant légal pour les mineurs, doit fournir les documents exigés pour chaque épreuve :

- Un certificat médical de moins d'un an pour les non licenciés FFN, FINA, FFHS, FFESS, FFTri, FFSS
 - o La licence FFN, FINA, FFHS, FFESS, FFTri, FFSS en cours de validité vaut certificat médical
- Une autorisation parentale pour les mineurs.

6.3 – ENGAGEMENT-RESPONSABILITE

En outre, l'inscription à la manifestation vaut pour décharge de responsabilité par laquelle le nageur inscrit reconnaît notamment :

- avoir pris connaissance du « REGLEMENT » de la manifestation auquel il s'engage à se conformer,
- être suffisamment entraîné pour parcourir la distance à laquelle il s'est inscrit,
- qu'en parfaite connaissance de cause le jour de l'épreuve, il sera sous sa seule responsabilité de décider s'il se sent capable de prendre le départ de l'épreuve à laquelle il s'est inscrit, tant du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques qu'il se sent capable d'affronter,
- que dans tous les cas, tant pour lui-même que pour ses ayants droits, il décharge les organisateurs, de toute responsabilité pour quelque cause que ce soit, pour faire son affaire personnelle de toute assurance et de tout recours éventuel contre tout participant ou tiers responsable d'un dommage quelconque à son endroit.

07 - RETRAIT DES BONNETS/PUCES/BOUEES

Le retrait des bonnets, puces et bouées se fait le :

- Samedi 31 Juillet à partir de 12h00 et jusqu'à 18h00 pour toutes les courses
 - Attention : fin du retrait des bonnets et puces du 3 km à 14h00
- Dimanche 01 août de à titre « exceptionnel », 7h00 à 7h30 pour le 5 km si retrait non effectué la veille. Au-delà de 7h30, plus aucun bonnet pour le 5 km ne sera délivré.
- Dimanche 01 août à partir de 9h pour le 1.5 km et le 500 m.

Pour retirer votre bonnet vous devrez obligatoirement présenter les documents définis ci-dessous, si vous ne les avez pas remis sur le site lors de votre inscription :

- Votre licence en cours de validité pour la saison,
 - o **OU**
- Votre certificat médical d'aptitude à la pratique de la natation ou du triathlon en compétition, de moins de 1 an (avec tampon et signature du médecin)
 - o **ET**
- Une pièce d'identité en cours de validité

Pour les mineurs :

Seule la personne responsable du mineur pourra retirer le bonnet/bracelet sur présentation des documents cités ci-dessus, avec l'autorisation parentale remplie et signée.

Chaque participant recevra :

- 1 bracelet numéroté équipé d'une puce électronique : A FIXER A LA CHEVILLE
- 1 bonnet qui devra être porté du début à la fin de la course pour des raisons de sécurité et d'identification aux passages des bouées,
- pour le 5 km avec et sans palmes : un dispositif de sécurité RESTUBE à mettre à la taille, non gonflé

08 - CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENT

Toutes les épreuves sont sous chronométrage électronique. Le temps et le classement des concurrents seront pris après qu'ils aient franchi l'arche d'arrivée à la **condition impérative** qu'ils soient toujours en possession du bracelet à puce électronique.

La perte du bracelet entraînera la disqualification du concurrent.

Seront récompensées les 3 premiers Dames et Messieurs de chaque épreuve selon les catégories indiquées dans le tableau à l'article 2 et pour le relais les 3 premiers relais homme, femme et mixte.

Sur l'épreuve du 5km sans palmes, les nageurs inscrits sous licence FFN feront l'objet d'un classement spécifique et devront se conformer au règlement fédéral de la discipline eau libre.

Tous les autres inscrits (non licenciés et licence FFESSM, FFTri, FFSS, FFhandi Natation seront classés indépendamment et pourront utiliser une combinaison néoprène notamment).

09 - ASSURANCES

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Pour les non-licenciés, ils sont tenus de présenter à l'organisateur un certificat médical de moins de 1 an attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la natation ou du triathlon. Une licence Fédération Française de Natation Eau Libre, sera souscrite automatiquement pour les non licenciés FFN.

Domage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris,

perte,...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

10 - DROIT A L'IMAGE

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tout support y compris pour les projections éventuelles.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leurs noms, prénom et adresse.

11 - TRANSPORT DES CONCURRENTS

Dans le cas du transport (navettes lacustres ou terrestre) rien ne doit rester dans les bus ou les bateaux passagers, le concurrent doit prendre toute mesure pour organiser la gestion de ses affaires personnelles.

12 - LIMITES METEOROLOGIQUES SOLUTION DE REPLI OU ANNULATION

En fonction des conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.

Ainsi, le comité d'organisation se réserve le droit de :

- Adapter les épreuves en modifiant notamment le tracé et les horaires de courses,
- Supprimer ou interrompre les courses si des situations imprévues (température de l'eau, état de surface, pollution, vent, orage...) indépendantes de la volonté du comité d'organisation, l'y obligent, et ce, sans indemnités compensatoires.

En cas d'annulation de l'une ou l'autre des épreuves prise dans les 7 jours précédents l'épreuve concernée, soit pour cause de météorologie ou pour toute autre raison indépendante des pouvoirs de l'organisation, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. De même, si pour les mêmes raisons l'une ou l'autre des épreuves devait être adaptée, décalée ou déplacée, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise dans tous les cas.

13 - ENVIRONNEMENT

La manifestation se déroule en milieu naturel, dans le lac de Serre-Ponçon, à l'ouest, à proximité et en amont du Pont de Savines le lac, à l'est, jusqu'à la queue de retenue (à proximité du déversoir du plan d'eau d'Embrun).

Les organisateurs et concurrents s'engagent ensemble à respecter cet espace et à le préserver. Aucun jet de débris dans le lac ou sur les plages ne sera toléré **et notamment les masques à usage unique qui devront être impérativement déposés dans les contenants prévus à cet effet.**


Les concurrents qui emporteront avec eux leur ravitaillement sous la combinaison, notamment sous la forme de gel ou de barres emballées devront impérativement rapporter les emballages à terre et les déposer dans les poubelles prévues à cet effet. Des dispositifs de collecte et de tri des déchets seront à la disposition des participants qui devront les utiliser correctement.

Tout concurrent qui sera convaincu d'avoir jeté dans la nature un quelconque objet ou déchet sera immédiatement disqualifié, et interdit de participer à toute autre épreuve sur la journée.

ANNEXE SPECIFIQUE CRISE SANITAIRE COVID 19



Jean-Paul NARCE
Président de la Commission Eau Libre
Fédération Française de Natation
florian.lucas@ffnatation.fr

Dossier suivi par
Florian LUCAS
 :

Clichy, le lundi 22 février 2021,

OBJET : Mesures préventives pour l'organisation d'épreuve de masse en eau libre dans le contexte épidémique (Covid) pour la saison 2021

Madame, Monsieur,

Au vu de la crise sanitaire qui touche actuellement notre pays, l'organisation des événements sportifs de masse ne pourra se faire sans un certain nombre de gestes de prévention pour les participants et pour les organisateurs. Notre expérience dans l'organisation de ce type d'événements et les adaptations mises en place lors de la saison 2020 nous amènent à proposer les mesures suivantes :

- ✓ L'obligation du port d'un masque de protection (contrôlé à l'entrée du village) pour tous les nageurs et bénévoles.
- ✓ Le respect d'une distanciation sociale de 2 m sur l'ensemble des postes du village pendant les différentes étapes de l'avant course et de l'après course.
- ✓ La convocation de groupes de participants à horaires différenciés pour le retrait des bonnets et le marquage.
- ✓ La limitation d'accès au village de la compétition aux seuls nageurs et bénévoles, une zone distincte devant être réservée au public.
- ✓ La mise à disposition pour les bénévoles, ce à tous les postes, de masques de protection et de gel hydro alcoolique.
- ✓ La mise à disposition de gel hydro alcoolique pour les participants à l'entrée du village, ainsi que sur les différents postes de l'avant-course et de l'après course.
- ✓ L'organisation d'un briefing d'avant course adapté permettant le respect d'une distanciation sociale de 2 m entre les nageurs.
- ✓ L'obligation du port du masque pour les nageurs jusque dans la zone de départ. Prévoir une poubelle pour recueillir les masques avant l'entrée dans l'eau ; prévoir la remise d'un nouveau masque dès la sortie de l'eau après l'arrivée.
- ✓ La possibilité de départs par vagues (10 nageurs à 20 nageurs), afin de limiter le nombre de nageurs sur la zone de départ et de respecter la distanciation de 2 m entre les participants.
- ✓ La publication dématérialisée des résultats. Supprimer l'affichage papier sur site.
- ✓ L'organisation d'un protocole de remise de récompenses adapté permettant le respect d'une distanciation sociale de 2 m.

Nous restons bien évidemment à disposition pour élaborer et affiner ensemble ces mesures de protection de nos participants et de nos organisations.
Veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations sportives.

Jean-Paul NARCE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP Narce', written over a light blue background.

ANNEXE COMPLEMENTAIRE

MISE A JOUR LE 21 JUILLET 2021

Prise en compte des nouvelles mesures sanitaires suite au décret n°2021-699 mis à jour au 20/07/2021

1/ Les **participants MAJEURS** à l'EDF Aqua Challenge doivent présenter (de manière numérique via l'application Tous Anti-Covid, ou papier) au moins **l'un des 3 documents suivants** :

- Un certificat de vaccination « complet » (toutes les doses nécessaires + un délai entre 2 et 4 semaines après la dernière injection en fonction des types de vaccins)

OU

- Le résultat d'un test ou examen de dépistage type RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48h
 - o ! Les autotest NE SONT PAS VALABLES

OU

- Un certificat de rétablissement (test RT-PCR ou antigénique positif de plus de 15 jours et de moins de 6 mois).

2/ Les participants **MINEURS** ne sont pas concernés

3/ Les **BENEVOLES**, qu'ils soient majeurs ou mineurs, **ET ACCOMPAGNANTS DES MINEURS QUI NE PARTICIPENT PAS AUX COURSES**, ne sont pas concernés ;

4/ Le **PORT DU MASQUE** :

- n'est pas obligatoire pour les participants puisque seuls ceux ayant fourni un certificat sanitaire sont acceptés.
- est obligatoire pour les MINEURS, LEURS ACCOMPAGNANTS et les BENEVOLES lorsque la distanciation sociale de 2 m ne peut être assurée
 - o ces personnes pourront ainsi fournir un certificat s'ils ne souhaitent pas porter un masque.